

## SAINT ETIENNE DE ST GEOIRS

### EXTRAIT N°196-2024 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le **16 décembre 2024** suivant la convocation adressée le 06 décembre 2024, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique à l'Hôtel communautaire, sous la présidence de M. Joël GULLON.

**73 conseillers en exercice :**     57 présents  
  8 pouvoirs  
  8 absents/excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Catherine CARRON comme secrétaire de séance.

### Codification ACTES : 7.2.

### Eau Potable : Redevances Eau potable 2025.

**Rapporteur : Eric SAVIGNON, Vice-Président Eau Potable, Assainissement, Grand Cycle de l'Eau et GEMAPI,**

### EXPOSE

Depuis la première fusion intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2014 entre la Communauté de Communes du pays de Bièvre-Liers et la Communauté de Communes de Bièvre Chambaran, les compétences eau et assainissement collectif ont été élargies progressivement, mettant en évidence une disparité tarifaire puisque chaque collectivité compétente avant le transfert disposait d'un tarif spécifique.

Au regard de la réglementation en vigueur à ce sujet et de la nécessité de respecter le principe d'égalité de l'usager devant le service public, Bièvre Isère Communauté avait engagé un lissage tarifaire en 2019.

En 2023, pour faire face à l'augmentation importante des coûts de l'énergie (+ 153 % en 2 ans) et de l'inflation en général, le lissage tarifaire n'a pas été reconduit et un tarif harmonisé sur l'ensemble des communes a été adopté.

Ce tarif permet en outre de couvrir les dépenses d'investissement nécessaires au bon fonctionnement du service tels que le renouvellement de réseau, la maintenance des ouvrages, l'amélioration des équipements de traitement et de sécurisation de l'AEP.

Pour 2025, il est proposé de reconduire à l'identique les tarifs de l'eau.

En conséquence, voici le montant de redevance 2025 proposé pour les 50 communes de Bièvre Isère Communauté :

## Redevance domestique et non domestique

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 038-200059392-20241216-196\_2024\_DEL-DE



Communes	Montants 2024 en € HT		Montants proposés pour 2025 en € HT	
	Part fixe par an	Part variable par m <sup>3</sup>	Part fixe par an	Part variable par m <sup>3</sup>
<b>50 communes de Bièvre Isère</b> : Artas, Beaufort, Beauvoir de Marc, Bossieu, Bressieux, Brézins, Brion, Champier, Châtenay, Chatonnay, Culin, Faramans, Gillonnay, La Côte St-André, La Forteresse, La Frette, Le Mottier, Lentiol, Lieudieu, Longechenal, Marcilloles, Marcollin, Marnans, Meyrieu Les Etangs, Montfalcon, Ornacieux-Balbins, Pajay, Penol, Plan, Porte des Bonnevaux, Royas, Roybon, St-Agnin sur Bion, St-Clair sur Galaure St-Etienne de St-Geoirs, St-Geoirs, St-Hilaire de la Côte, St-Michel de St-Geoirs, St-Jean de Bournay, St-Paul d'Izeaux, St-Pierre de Bressieux, St-Siméon de Bressieux, Ste-Anne sur Gervonde, Sardieu, Savas-Mépin, Sillans, Thodure, Tramolé, Villeneuve de Marc et Viriville	70	1,36	70	1,36

En complément de la redevance d'eau potable, la facture d'eau doit désormais faire apparaître les tarifs liés au reversement aux organismes publics, telle que l'Agence de l'Eau.

### 1/ Redevance prélèvement sur la Ressource en Eau

Suite à la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau dans le projet de Loi de Finances 2024, la redevance « Prélèvement » est renommée Redevance prélèvement sur la Ressource en Eau. Son montant reste inchangé, il est proposé de reconduire à l'identique la redevance prélèvement 2025 appliquée à l'ensemble des communes du territoire de Bièvre Isère Communauté, soit 0,09 € HT/m<sup>3</sup>.

### 2/ Redevance sur la Performance des Réseaux d'Eau Potable

Concernant la redevance pour performance des réseaux d'eau potable :

- Elle est facturée par l'agence de l'eau aux établissements publics compétents pour la distribution publique de l'eau qui en sont les redevables ;
- Le tarif de base est fixé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ;
- Le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution publique de l'eau ; il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,2 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;
- L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile ;
- L'Agence de l'eau facture cette redevance à l'établissement public compétent au cours de l'année civile qui suit ;
- La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'eau ;

Considérant que l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a fixé le tarif de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à 0,05 €/m<sup>3</sup> HT pour l'année 2025.

Considérant que pour l'année 2025, le coefficient de modulation est fixé forfaitairement à **0,2** pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable (la performance des réseaux d'eau n'étant pas prise en compte pour cette première année).

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur performance des réseaux d'eau potable, qui doit être répercutée sur le service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

Il est proposé de fixer à 0,01 € /m<sup>3</sup> HT la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les autres tarifs 2025 proposés sont les suivants :

Intitulé	Montants 2024 en € HT	Montants proposés pour 2025 en € HT
Frais d'accès techniques et administratifs	48,00 €	<b>48,00 €</b>
Remplacement d'un compteur endommagé par manque de précaution de la part de l'abonné (gel, casse...): fourniture et pose d'un nouveau compteur	140,00 €	<b>140,00 €</b>

Intitulé	Montant 2024 net de taxes	Montant proposé pour 2025 net de taxes
Pénalités pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manipulation frauduleuse des compteurs (bris du dispositif de plombage, déplacement, endommagement du dispositif de relève à distance...)</li> <li>• Prélèvement non autorisé sur la conduite d'eau ou sur un poteau incendie</li> <li>• Manœuvre ou tentative de manœuvre par un tiers de robinets de prises ou de robinets vannes (bouches à clés...)</li> <li>• Consommation d'eau ne faisant pas l'objet d'un contrat d'abonnement</li> <li>• Piquage ou orifice d'écoulement sur le tuyau d'amenée du branchement depuis sa prise sur la canalisation publique jusqu'au compteur individuel</li> </ul>	1 500,00 €	<b>1 500,00 €</b>

Considérant l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 25 novembre 2024,

Considérant l'avis favorable de la commission « Eau et Assainissement » rendu en date du 11 décembre 2024,

### PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**ADOPTER** les redevances et tarifs d'eau potable 2025 proposés pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### DECISION

**CETTE PROPOSITION EST ADOPTÉE à L'UNANIMITÉ**

Joël GULLON

Président de Bièvre Isère

